

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION**  
5, Chemin du Tapey  
Z.I d'Arلود  
Bellegarde sur Valserine  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL**

N° 24C23

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES BILLOT, DUBARE, MEYNET, PHILIPPOT, REMILLON,  
ROSSAT-MIGNOD, SECRET, VIVIAND  
MM ALLIOD, ARNOULD, BONNET, BOSSON, CHANEL, CLEVY,  
COMTET, DUJOURD'HUI, LAKS, MASSON, MUNIER,  
PRUD'HOMME, RAVOT, ROPHILLE, SAUGE, SAUVAGET, SOULAT,  
SUSINI, THOMASSET, TRANCHANT

Membres ayant donné  
procuration :

MME LASSUS à MME VIVIAND  
MME LAVOREL à MME ROSSAT-MIGNOD  
MME SERRE à M. COMTET  
MME ZAMPARO à M. TRANCHANT

Membres absents excusés :

MMES AURELLE, DULLAART, LOUBET, PLAGNAT  
MM. BOTTERI, GEORGES, LAVERRIERE, VAILLOUD

Membres absents :

MMES RALL, VEYRAT  
MM. BELMAS, CLERC, DUBOUT, DOLDO, VAREYON

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

29

Votants :

33

Date de la convocation :

21 juin 2024

Secrétaire de séance :

M. CHANEL

Objet de la délibération :

**BUDGET ANNEXE VALORISATION MATIERE -  
APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
POUR 2024**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 06 juin 2024,

Considérant que le Comité syndical doit approuver les résultats budgétaires définitifs de l'exercice précédent et leur affectation au budget de l'année en cours ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le budget annexe Valorisation matière supplémentaire pour l'année 2024, après reprise des résultats budgétaires définitif comme suit :

Budget annexe Valorisation matière 2024	
Section de Fonctionnement	13 223 082,80 €
Section d'Investissement	2 037 504,79 €

LE COMITE SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**APPROUVE le budget supplémentaire du Budget annexe Valorisation matière pour 2024 tel que figurant dans le tableau ci-dessus.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON

